

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE HAUT CANTAL DORDOGNE

Plan d'Aménagement et de développement durables : Ateliers thématiques

Dates et durées des ateliers

Jeudi 11 et vendredi 12 octobre 2018, à la salle polyvalente du Vigean.

Horaire	Durée	Jeudi 11 octobre	Vendredi 12 octobre
Matin / 9h - 12h30	3h30	Thème 1	Thème 3
12h30 - 14h	1h30	Pause déjeuner	
Après Midi / 14h - 17h30	3h30	Thème 2	Thème 4

Titre des ateliers thématiques

« L'attractivité territoriale au cœur du projet »

Thème 1 : Préserver et valoriser les paysages et les ressources : *(jeudi 9h-12h30)*

- paysage,
- biodiversité,
- eau,
- énergie.

Thème 2 : Développer et diversifier les activités agricoles et forestières : *(jeudi 14h-17h30)*

- agriculture,
- forêt,
- maîtrise de la consommation foncière.

Thème 3 : Développer l'attractivité économique : *(vendredi 9h-12h30)*

- économie,
- commerce.

Thème 4 : Revitaliser les centre-bourgs et centre-villages : *(vendredi 14h-17h30)*

- Habitat,
- Mobilités,
- Armature territoriale*.

*L'armature territoriale permettra d'organiser le territoire selon une trame cohérente et solidaire.

Après avoir pris connaissance du diagnostic, c'est-à-dire de l'état des lieux territoire, de ses points faibles, de ses points forts et des enjeux de matière de développement local, il s'agit maintenant d'élaborer le plan d'aménagement et de développement durables (PADD) du territoire, véritable projet de territoire défini par les élus locaux, c'est-à-dire définir les objectifs politiques en matière d'aménagement du territoire à horizon 2035. Lors du déroulement des ateliers, **pour chaque sous-thématique, la séquence suivante sera proposée :**

- Rappel des enjeux du diagnostic.
- Rappel du cadre d'action du SCoT (que doit / que peut / que ne peut pas le SCoT ?).
- Quels **objectifs politiques** inscrire dans le SCoT (partie centrale, échanges indispensables avec les élus).
- Pour anticiper la suite : les outils du SCoT dans le DOO*.

(*) Le Document d'orientation et d'objectifs (DOO) doit préciser les conditions de mise en œuvre du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) par le biais de prescriptions, qui s'imposent juridiquement, ou de recommandations, qui relèvent du conseil, selon les attendus du Code de l'urbanisme et des décisions des élus.

Des supports seront prévus pour alimenter les échanges :

Pour l'atelier n°1 de jeudi matin

- Carte des enjeux paysagers et patrimoniaux + carte touristique
- Carte de la TVB

Pour l'atelier n°2 de jeudi après-midi

- Carte agricole
- Carte des enjeux forestiers

La consultation du diagnostic et ses annexes sera également utile avant la participation aux ateliers pour appréhender les enjeux du territoire dans les meilleures conditions et ainsi participer aux mieux aux débats lors des ateliers. Tous ces documents sont consultables sur notre site internet.sco-hcd.fr